



1188 Gimel, le 17 janvier 2017

**CONSEIL COMMUNAL**

**GIMEL**

# RAPPORT

sur le préavis municipal n° 12-2016  
présenté au Conseil Communal  
en sa séance du 2 décembre 2016

## «Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021»

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président  
MESSIEUX Cyril  
PASCHE Jean-Marie  
PICHON Stéphane  
BOILLAT Nicolas, suppléant  
EGLI Daniel, suppléant  
DIEPERINK Edgar, rapporteur

s'est réunie le 17 janvier 2017 pour l'étude et l'analyse du préavis et pour l'élaboration du présent rapport. Nous remercions Mme Sylvie Judas, Syndique, et M. Philippe Rezzonico, Municipal, pour les informations et les réponses à nos questions.

Si pour la législature précédente, nous devons nous prononcer sur le plafond d'endettement et de celui du cautionnement, pour cette nouvelle législature, tout est regroupé sous le seul titre de plafond d'endettement.

Après discussion sur le plan d'investissement pour la période 2016-2021, actuellement estimé à Fr. 10'697'000.00, le plafond d'endettement s'élève à Fr.21'000'000.00 après amortissements hypothécaires sur 5 ans.

La Commission souligne la prudence de notre Exécutif, toujours attentive à notre capacité financière, sachant que selon les recommandations du Conseil d'Etat, le montant du plafond d'endettement pour notre Commune aurait pu être à la hauteur d'environ Fr.25'000'000.00.

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

1. D'accepter le préavis municipal N°12-2016 sur le plafond d'endettement tel que présenté.

Le Président



Le rapporteur



Les membres

